

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville le 14 juin 2021 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 14 juin 2021.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Luc Cauchon, conseiller
Madame Nadine Tremblay, conseillère
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Sont également présents : *madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics ainsi que monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs.*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 12176-06-21**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour présenté soit adopté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mai 2021**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Travaux au bassin d'épuration no 1 – octroi de contrat
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Signature d'un bail – Comptoir vestimentaire de Clermont
 - 5.3 Élection municipale du 7 novembre 2021 – utilisation du vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés
 - 5.4 Élection municipale du 7 novembre 2021 – utilisation du vote par correspondance pour les électeurs de 70 ans et plus
 - 5.5 Mandat à Benoit Côté CA pour la récupération de la TVQ à l'égard des dépenses en immobilisation engagées relativement à des immeubles de la Ville
 - 5.6 Appel de projets de soutien financier aux personnes âgées
 - 5.7 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
 - 5.8 Convention de partenariat entre la Ville de Clermont et la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est
 - 5.9 Permis d'alcool – Activités estivales 2021
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité publique**
 - 8.1 Nomination de pompiers volontaires

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 juin 2021

9. Loisirs, culture et tourisme

9.1 Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratiques d'activités physiques de plein air

10. Avis de motion et règlements

10.1 Adoption du règlement VC-448-21-2 modifiant le règlement VC448-18 sur la gestion contractuelle

10.2 Adoption du règlement VC-415-21-15 modifiant le règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de mai 2021

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mai 2021

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION NO 12177-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021, et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée du procès-verbal leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 TRAVAUX AU BASSIN D'ÉPURATION NO. 1 - OCTROI DE CONTRAT RÉSOLUTION NO 12178-06-21

CONSIDÉRANT la nécessité de vidanger le bassin d'épuration no 1 de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-448-20-1 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Simetech Environnement Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au surplus réservé – vidange des bassins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat à Simetech Environnement Inc pour vidanger le bassin d'épuration no 1 au montant de 91 459.48 \$ taxes non incluses.

De transmettre une copie de la présente résolution à Simetech Environnement.Inc.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION NO 12179-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont octroie l'aide financière suivante :

- Sclérose en plaques du Grand Charlevoix 100 \$
- Collecte de sang organisée par le Service des incendies de Clermont 300 \$
- Gym Santé Plus 15 000 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 juin 2021

5.2 SIGNATURE D'UN BAIL - COMPTOIR VESTIMENTAIRE DE CLERMONT RÉSOLUTION NO 12180-06-21

ATTENDU QUE le contrat de bail du comptoir vestimentaire de Clermont vient à échéance le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont et le comptoir vestimentaire sont en accord commun pour le renouvellement du bail aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer un bail avec le Comptoir vestimentaire de Clermont pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

5.3 ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021-UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS RÉSOLUTION NO 12181-06-21

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

5.4 ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021 – UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS DE 70 ANS RÉSOLUTION NO 12182-06-21

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 juin 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

5.5 MANDAT À BENOÎT CÔTÉ CPA POUR LA RÉCUPÉRATION DE LA TVQ À L'ÉGARD DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ENGAGÉES RELATIVEMENT À DES IMMEUBLES DE LA VILLE **RÉSOLUTION NO 12183-06-21**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater la firme Benoît Côté CPA pour la récupération de la TVQ à l'égard des dépenses en immobilisations engagées relativement aux immeubles de la Ville en application de la TPS et TVQ à diverses ententes de services conclues par la Ville, pour un montant maximum de 6 000\$, taxes non incluses, pour l'immeuble situé au 20, rue des Érables, et 1 500 \$, taxes non incluses, pour l'immeuble situé au 50, rue Lapointe à Clermont.

5.6 APPEL DE PROJETS DE SOUTIEN FINANCIER AUX PERSONNES ÂÎNÉES **RÉSOLUTION NO 12184-06-21**

ATTENDU l'appel de projets de soutien financier aux personnes âgées du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS);

ATTENDU QUE cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le projet de la Ville en partenariat avec Gym Santé Plus cadre dans le plan d'action MADA 2020-2030 de la Ville de Clermont;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice générale, ou le directeur des loisirs, à signer au nom de la Ville de Clermont tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

**5.7 DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
RÉSOLUTION NO 12185-06-21**

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la Ville de Clermont salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la Ville de Clermont exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

**5.8 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CLERMONT ET LA CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION NO 12186-06-21**

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale de la Ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, via son Fonds d'aide au développement du milieu, désire agir à titre de partenaire et offrir une aide financière dans le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une convention de partenariat doit être préalablement signée entre la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-LANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE d'autoriser madame France D'Amour, directrice générale, à signer ladite convention de partenariat pour et au nom de la Ville de Clermont;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est.

**5.9 PERMIS D'ALCOOL – ACTIVITÉS ESTIVALES
RÉSOLUTION NO 12187-06-21**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le directeur des loisirs, monsieur Nicolas Savard, ou le coordonnateur des loisirs et gestionnaire d'événements, Léandre Bergeron, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Clermont, une demande de permis de consommation de boissons alcoolisées lors des activités estivales 2021 dans le cadre de la programmation de la ville.

QUE la présente résolution soit adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, 560 Boulevard Charest Est, Québec G1K 3J3.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**8.1 NOMINATIONS DE POMPIERS VOLONTAIRES
RÉSOLUTION NO 12188-06-21**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à de nouvelles nominations afin de garder un nombre suffisant de pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE messieurs Félix Godin, Brian McKenna et Antoine Boutet-Berthiaume ont manifesté leur désir de se joindre à l'équipe des pompiers volontaires de Clermont et que l'Association des pompiers recommande leur candidature ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont procède à la nomination de messieurs Félix Godin, Brian McKenna et Antoine Boutet-Berthiaume à titre de pompier volontaire;

QUE la présente résolution soit adressée à messieurs Félix Godin, Brian McKenna et Antoine Boutet-Berthiaume ainsi qu'à monsieur Christian Gagnon, directeur du service des incendies de la Ville de Clermont.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**9.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR
RÉSOLUTION NO 12189-06-21**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la présentation du projet de réfection du pavage et d'approvisionnement de mobilier urbain au Parcours des Berges de la ville de Clermont au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Clermont à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Clermont désigne la directrice générale ou le directeur des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-448-21-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-448-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
RÉSOLUTION NO 12190-06-21**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro VC-448-18 sur la gestion contractuelle le 29 mars 2018 à la suite de la modification de l'article 573.3.1.2 de la L.C.V. le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités à compter de cette date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'à la séance du 10 mai 2021, un avis de motion a été donné par madame Josée Asselin et que le projet de règlement a été présenté;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres au moins deux jours juridiques avant son adoption;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le règlement VC-448-21-2 modifiant le règlement VC-448-18 sur la gestion contractuelle.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande.

**10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-415-21-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS
RÉSOLUTION NO 12191-06-21**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté partiellement ou en tout par chacune des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est et est applicable sur leurs territoires respectifs;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités, incluant la Ville de Clermont, souhaitent étendre sur son territoire respectif l'interdiction de stationnement des remorques, véhicules récréatifs, roulottes et tentes-roulottes s'ils sont utilisés à des fins d'habitation (article 3.5.10);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités, incluant la Ville de Clermont, souhaitent augmenter l'amende pour toute personne physique ou morale qui contrevient à l'article 3.5.10;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités, incluant la Ville de Clermont, souhaitent autoriser la Sûreté du Québec à appliquer, en plus des inspecteurs municipaux déjà autorisés, l'article 3.5.10 du présent règlement;

ATTENDU QU'à la séance du 10 mai 2021, un avis de motion a été donné par monsieur Luc Cauchon et que le projet de règlement a été présenté ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 juin 2021

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres au moins deux jours juridiques avant son adoption;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le règlement numéro VC-415-21-15 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MAI 2021 RÉSOLUTION NO 12192-06-21

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés de mai 2021 au montant de **270 255,11 \$** (*chèques manuels : 140 501,72 \$ + prélèvements 129 753,39 \$*) ainsi que le versement des salaires de mai 2021 au montant de **91 031,23 \$**.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-05-2021 RÉSOLUTION NO 12193-06-21

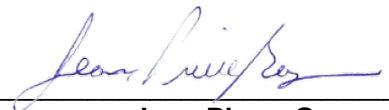
ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **195 292,02 \$** (*195 312,02 \$ - chèque annulé : 20.00 \$*).

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NO 12194-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE la séance soit levée à 20 h 26.



Jean-Pierre Gagnon
Maire



France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale